

Rapport Concours Cachan 2009. Economie, épreuve écrite d'admission

Guy Gilbert, Frank Bien, Marie Laure Cabon-Dhersin, Hélène Huber

Sujet : *Faut-il encourager la concurrence ?*

NB : les résultats ci après concernent l'ensemble des copies d'économie, copies des candidats au concours de l'ENS Cachan et copies de candidats au concours de l'ENSAE

- *Nombre de copies : 180 (dont 4 copies blanches)*
- *Note minimum (hors copies blanches): 0,5 /20*
- *Note maximum : 18/20*
- *Moyenne : 7,66 (avec copies blanches) ; 7,83 (sans copies blanches)*
- *Ecart- type : 3,89 (avec copies blanches)*
- *Médiane : 7,2*
- *Mode principal: 7*

Avec ce sujet très classique en microéconomie, le jury attendait des candidats qu'ils fassent preuve de capacités d'analyse microéconomique précises et d'aptitude à la synthèse. Ces attentes ont été en large partie satisfaites. Le sujet a permis de constater d'une part la progression du niveau d'ensemble, et d'autre part, de faire émerger un sous-ensemble de copies tout à fait satisfaisantes.

La note moyenne a fortement progressé (de près d'un point si l'on exclut les 4 copies blanches) par rapport au concours 2008. Mais surtout la distribution des notes autour de la moyenne se rapproche davantage que l'an dernier d'une distribution de Gauss. Une copie sur quatre (26%, contre 18% seulement l'an dernier) a été considérée comme satisfaisante, et une sur 10 particulièrement bonne (note supérieure à 13/20). Symétriquement, une copie sur quatre a été considérée comme nettement insuffisante, soit nettement moins qu'en 2008, et 40% des copies ont obtenu une note comprise entre 6 et 9. Les bonnes copies, plus nombreuses donc que l'an dernier, sont toujours aussi satisfaisantes. Elles présentent à peu près tous les éléments attendus, montrant que le sujet était tout à fait à la portée de candidats bien préparés.

Parmi les candidat(e)s déclaré(e)s admissibles au concours de l'ENS-Cachan, un peu moins de la moitié avait choisi l'économie à l'écrit. Pour ceux-ci, la moyenne est de 12,5 (contre 11,2 l'an dernier). On y retrouve la totalité des toutes meilleures copies en économie. Comme l'année dernière, rares sont les copies dont les notes sont comprises entre 10 et 13 en économie et qui n'ont pas permis à leurs auteur(e)s d'être admissibles.

On se bornera ici à quelques remarques susceptibles de pallier certains défauts communément rencontrés dans les copies, plutôt que de fournir des éléments de contenu, inutiles sur un sujet aussi classique.

Une première remarque concerne la définition de la concurrence. De trop nombreuses copies restreignent le champ de la concurrence (définie généralement comme une situation d'interactions entre plusieurs agents en position d'acheteurs ou de vendeurs d'un bien ou d'un facteur de production conduisant à la fixation d'un couple prix/quantités, ou, un peu plus précisément comme le mode de fonctionnement d'un marché où chaque entreprise tient

compte des décisions des autres entreprises et des réactions de la clientèle pour décider de son propre comportement) aux seules configurations de concurrence parfaite où le *marché est impersonnel et anonyme* (c'est la définition retenue par la théorie microéconomique), c'est-à-dire que les quatre conditions classiques (homogénéité du produit, atomicité, libre entrée, transparence) sont satisfaites. Par contraste, le jury attendait que les candidat(e)s définissent les différentes configurations de concurrence imparfaite. De ce point de vue, de trop nombreuses copies se contentent de traiter du cas du monopole comme configuration de concurrence imparfaite ; les situations de duopole, d'oligopole, de concurrence monopolistique, de cartel, de monopsonne, sont rarement traitées et pratiquement aucune copie n'est capable d'aller au-delà de la comparaison en termes d'efficacité de la concurrence parfaite et du monopole. Il était attendu aussi que les candidats distinguent la concurrence comme « état » et la concurrence comme « processus », pour introduire la vision « schumpéterienne » ou « hayekienne » de la concurrence, ce que peu de copies ont traité.

Le libellé du sujet, explicitement normatif, exigeait du candidat qu'il précise selon quel critère il jugeait du caractère souhaitable ou non de la concurrence. Sur ce point, il convenait bien entendu de privilégier le critère de l'efficacité économique (à définir), sans ignorer d'autres critères éventuellement (équité entre les individus, conséquences sur la santé, sur le bien-être...). Sur ce point, le jury attendait que soit énoncé et si possible démontré en tous cas justifié précisément, le résultat fondamental selon lequel, si la maximisation de l'efficacité économique est l'objectif exclusif, et en l'absence d'externalités et de rendements croissants, il est souhaitable d'encourager la concurrence (parfaite). Celle-ci conduit à la maximisation du surplus collectif lorsque les prix sont fixés en fonction des coûts marginaux. Aucune rente n'est alors perçue par les firmes dont le pouvoir de marché est négligeable. Dans le cadre de la théorie de l'équilibre général concurrentiel, l'optimalité parétienne nécessite également une tarification au coût marginal. Une perle au passage.... « l'optimum de Pareto (sic), c'est quand un individu dispose de tous les revenus et les autres rien » ! La fixation des prix en fonction du coût marginal ne semble pourtant pas essentielle à une large majorité des candidats, qui n'y font guère allusion.

La question posée étant celle du « pourquoi » faut-il encourager le cas échéant la concurrence, le jury n'attendait pas que les copies traitent toutes et à titre principal du « comment », à savoir l'efficacité des politiques visant à restaurer ou à assainir la concurrence. Mais, lorsque ce point a été abordé, seule une infime minorité de candidats traite des questions liées à l'abus de position dominante (définition des marchés pertinents, des pratiques prédatrices par exemple).

Sur tous ces points, on attendait des candidats des développements très clairs, avec au minimum une analyse menée en termes de surplus et si possible une analyse en termes d'équilibre général.

Le thème de la concurrence sur d'autres « marchés » que ceux des biens et services a parfois été abordé, notamment celui de la concurrence politique, de la concurrence fiscale. Rien n'interdisait de l'évoquer bien sûr mais il n'était nullement requis. En outre, les développements sur la concurrence au niveau international n'étaient nullement requis (bien que parfois traités par les candidats) car hors-programme.

Parmi les erreurs fréquentes, et importantes, figure la confusion entre la constatation du fait qu'une firme au moins dispose d'un pouvoir de marché, et la conclusion que ce marché n'est pas concurrentiel...ce qui est formellement inexact.

Concernant la question de l'efficacité des mécanismes concurrentiels en présence d'externalités ou de rendements croissants, le jury constate que le lien entre les externalités, les rendements croissants, et l'inefficacité des mécanismes concurrentiels n'est pas clairement mis à jour. Il constate en outre une erreur fréquente, qui consiste à confondre la question du caractère public ou privé de la production (qui des entreprises privées ou publiques doit produire les biens et services ?) de la question de leur fourniture (qui doit fixer les quantités ou les prix des biens et services générateurs d'externalités ou soumis à rendements croissants ?).

La question du lien entre la flexibilité des prix et l'efficacité de la concurrence parfaite n'a été que rarement évoquée, ce qui aurait permis de traiter plus en profondeur des mécanismes de concurrence sur les marchés avec prix imparfaitement flexibles.

De même, la question de la nullité du profit dans des situations de concurrence parfaite a été trop peu évoquée et, corrélativement, celle du rôle des rentes en concurrence imparfaite. Sur ce point, les connaissances des candidats des travaux de J. Schumpeter ou de F. von Hayek restent extrêmement sommaires.

Les plans adoptés par les candidats se sont en général orientés à une écrasante majorité vers un plan du type i) Stimuler la concurrence là où elle est bénéfique ii) L'encadrer, ou la proscrire, là où elle est dangereuse. Le jury remarque cependant que les réponses aux deux questions méritaient de distinguer d'une part le cas de la concurrence parfaite et celui des types de concurrence imparfaite, ce qui a été rarement le cas.

D'une façon générale, les connaissances en microéconomie s'améliorent au fil du temps. Deux remarques à ce sujet. D'une part, certains candidats ne maîtrisent pas les concepts de base (par exemple ne savent pas tracer une courbe d'offre des entreprises). A contrario, une minorité (non négligeable) des candidats fait montre de connaissances déjà très satisfaisantes. Quelques copies ont ainsi présenté correctement le concept d'équilibre non coopératif et s'en sont servi efficacement pour traiter de l'équilibre sur des marchés de concurrence imparfaite.

Sur le plan formel enfin, les copies sont dans l'ensemble satisfaisantes. L'orthographe (à l'exception de celle des noms propres parfois très ...créative) et la syntaxe ne sont pas trop malmenées. En revanche, dans les copies qui en comportent explicitement... les plans sont de mieux en mieux bâtis, annoncés et ...respectés.